



POSTULAT

Pour le respect du français académique, contre l'écriture dite « inclusive »

22.06.2021

Depuis maintenant quelques années, nous assistons à d'incessantes attaques contre la langue française provenant de certains milieux politiques qui essaient par tous les moyens de déconstruire le langage à des fins idéologiques.

Un des exemples le plus clair et limpide est l'écriture dite « inclusive » / langage épïcène. À ce sujet, l'Académie française garante de la langue française a publié, en date du 07 mai 2021, une lettre ouverte.

Je vous en cite quelques extraits :

Au moment où la lutte contre les discriminations sexistes implique des combats portant notamment sur les violences conjugales, les disparités salariales et les phénomènes de harcèlement, l'écriture inclusive, si elle semble participer à ce mouvement, est non seulement contre-productive pour cette cause-même, mais **nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française.**

En prônant une réforme immédiate et totalisante de la graphie, les promoteurs de l'écriture inclusive violentent les rythmes d'évolution du langage selon une injonction brutale, arbitraire et non concertée, qui méconnaît l'écologie du verbe.

Un corset doctrinal prétend ainsi régir la pratique des scripteurs, mutilant les respirations et la logique de la langue. En posant qu'il existerait par principe une corrélation entre le genre des vocables et le sexe de leur référent, les propagateurs de l'écriture inclusive méconnaissent naïvement les règles du genre grammatical, où masculin et féminin ne correspondent pas systématiquement à des catégories sexuées. Ainsi dit-on « une échelle » mais « un escabeau », et dans l'armée « une sentinelle, une ordonnance » ou « une estafette », un marqueur féminin désignant ici des fonctions historiquement masculines.

L'écriture inclusive offusque la démocratie du langage. Outre que la correspondance avec l'oralité est impraticable, **elle a pour effet d'installer une langue seconde dont la complexité pénalise les personnes affectées d'un handicap cognitif**, notamment la dyslexie, la dysphasie ou l'apraxie. **Une apparente pétition de justice a pour effet concret d'aggraver des inégalités.**

L'écriture inclusive trouble les pratiques d'apprentissage et de transmission de la langue française, en ouvrant un champ d'incertitude qui crispe le débat sur des incantations graphiques.

Bien loin de susciter l'adhésion d'une majorité de contemporains, elle apparaît comme le domaine réservé d'une élite, inconsciente des difficultés rencontrées au quotidien par les pédagogues et les usagers du système scolaire.

L'écriture inclusive installe ainsi un débat de l'entre-soi cantonné à un périmètre limité, au préjudice des étrangers désireux d'apprendre notre langue telle qu'elle leur est souvent transmise par de grands textes patrimoniaux. Dans un monde où la francophonie, principalement sur le continent africain, est appelée à un développement exponentiel, ce mode d'écriture dissuasif est susceptible de renforcer l'anglais comme langue véhiculaire.

Conclusion

Que pouvons nous dire à propos de l'écriture inclusive :

- Elle accroît les inégalités et pénalise les personnes atteintes d'un handicap cognitif.
- Elle complexifie l'apprentissage de la langue française pour les étrangers.
- Elle est promue par une élite contre l'adhésion populaire.
- Elle est nuisible à la pratique et à la compréhension de la langue française.
- Elle est un instrument politique brutal et violent qui sert uniquement des intérêts particuliers.

Fort de ces considérations, par ce postulat nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- Que tous les services de notre commune appliquent les règles et directives de la bonne utilisation de la langue française.
- D'interdire l'utilisation de l'écriture dite « inclusive » au sein de notre administration.
- De promouvoir la bonne utilisation de la langue française sur le territoire communal.

<https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>